

DECISION N° 2022-24

Modification du marché public n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un poste de police municipale pour la commune de Mazan

Décision du maire prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Objet : Modification du marché public n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un poste de police municipal

Le Maire de la Ville de MAZAN,

Vu la Délibération n° 2020/20 en date du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article R 2122-8 du Code de la commande publique

Vu les crédits ouverts au budget principal 2022,

Vu la décision 2022-20 en date du 4 octobre 2022,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un poste de police municipale notifié le 27 septembre 2022 à Delphine MAURIZOT avec un forfait provisoire hors taxe de 23 480 euros,

Vu le besoin de rajouter au diagnostic une étude du plancher sur le rez de chaussée et de l'étage,

DECIDE

Article 1 : De conclure, par voie de modification du marché public, une prestation d'étude du plancher d'un montant hors taxe de 600 euros en substitution aux prestations prévues en phase PRO pour l'étude d'agrandissement du portail d'un montant de 600 euros.

Article 2 : les délais restent inchangés.

Article 3 : aucune incidence financière.

Article 4 : le Directeur Général des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

A MAZAN, le 21/10/2022

Le Maire
Louis BONNET

